



Liste des pièces à fournir par les candidats – session 2024

NOM et Prénom du candidat :

Examen :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Cochez la case à côté de chaque document que vous joignez à votre demande

➤ Pour la reconduction automatique (candidats redoublants tous examens ou candidats du baccalauréat général ou technologique de Terminale inscrits aux EA en 2023)

Si aucune modification demandée, aucun document à fournir

Si modification demandée : voir procédure complète

➤ Pour la procédure simplifiée

- Formulaire « procédure simplifiée » (case cochée) complété et signé par le candidat (*ou s'il est mineur, son responsable légal*)
- Copie du PPS, PAI, PAP avec **avis du médecin éducation nationale désigné par la CDAPH**
- Copie de la décision rectorale accordant des aménagements d'épreuves à un précédent examen, le cas échéant.

➤ Pour la procédure complète

Formulaire « procédure complète » (case cochée) complété et signé par le candidat (*ou s'il est mineur, son responsable légal*)

➤ Pour les candidats bénéficiaires d'un PAI ou PPS

- Certificat médical détaillé et/ou documents médicaux (bilan, analyses...) transmis sous pli cacheté à l'attention du médecin désigné par la CDAPH
- Copie du PPS, PAI (pour les candidats qui en sont bénéficiaires)

➤ Pour les candidats bénéficiaires d'un PAP

- Copie du PAP (pour les candidats qui en sont bénéficiaires)
- Premier et dernier bilans **chiffrés** relatifs à la nature du trouble
- Un devoir daté (année scolaire en cours) fait en classe et **dans lequel les difficultés sont apparentes**
- Dernier bulletin scolaire (notes + avis des enseignants)

**Avant transmission : vérifier que votre dossier est complet
Et en garder une copie**